

RAPPORT N° 06/4-61  
au Conseil Municipal

OBJET

**TARIFICATION DU CONCERT DE « MORGAN HERITAGE »  
AU STADE DE L'EST**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune œuvre en faveur de la démocratisation de la culture sur son territoire et, à ce titre, elle met en place une programmation et une diffusion de spectacles pour le tout public sur ses lieux de diffusion avec une tarification attractive (exemple, au Palaxa).

Des rendez-vous culturels sont ainsi au programme et, plus particulièrement, un concert unique du groupe de reggae jamaïcain « MORGAN HERITAGE » le 15 août prochain.

Compte tenu de la renommée du groupe dans le domaine du reggae, son concert se déroulera au Stade de l'Est qui offre une capacité d'accueil plus importante.

Il est aussi envisagé de fixer un tarif unique d'entrée au concert pour le montant de 10,00 €.

Je vous demande donc d'approuver la tarification à hauteur de 10,00 € (dix euros) pour le concert du groupe « MORGAN HERITAGE » au Stade de l'Est programmé le 15 août 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/4-61  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

TARIFICATION DU CONCERT DE « MORGAN HERITAGE »  
AU STADE DE L'EST

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-61 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Affaires Culturelles, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la tarification à hauteur de 10,00 € (dix euros) pour le concert du groupe « MORGAN HERITAGE » au Stade de l'Est programmé le 15 août 2006.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIN 2006

LE DEPUTE-MAIRE



*Handwritten signature of René-Paul VICTORIA*

René-Paul VICTORIA

